L'ABEILLE,

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JEROME BAYON.

Il sait que l'UNION sont conservée.

VENDREDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1835.

Notre pontonier du faubourg Marigny et du chemin de Bayou étant mort ces jours derniers, nous invitons ceux de nos abonnés qui demeurent dans ces quartiers de la ville, à vouloir bien faire prendre leur numéro au bureau de l'Abeille et à y laisser en même temps leurs noms et leurs adresses.

LA FERME DES HUITRES.

Nous avons censuré dans un article inséré dans notre dernier numéro l'ordonnance inconstitutionnelle du Conseil de Ville, relative à la vente des huîtres. Nous pensions alors que la réprobation générale serait la seule conséquence d'un acte de cette nature. Cependant nous apprenons qu'une dispute assez vive a eu lieu hier, sur la levée, entre un pêcheur qui y était arrivé avec son chargement ordinaire d'huîtres, et l'un des acquéreurs de la ferme. Le fait est que l'on nous l'a raconté et que le premier faisait le débit de son chargement, persuadé qu'il pouvait le faire, lorsque tout à coup arrive un fermier qui lui fait connaître qu'il n'avait pas le droit de vendre ainsi ses huîtres en raison de la dernière ordonnance du Conseil. Et celui-ci, d'offrir au premier une dizaine de piastres pour une chose qui en valait cinquante. Un refus s'ensuivit comme on doit le présumer par suite duquel on en vint à une dispute assez chaude, le fermier s'écriant "tu ne vendras pas tes huîtres," le pêcheur répondant "je les vendrai"— Bref, le fermier eut les honneurs de la victoire parce qu'il avait pour lui la tête de Madame; nous voulons dire l'ordonnance du Conseil; et le malheureux pêcheur fut obligé d'attendre l'heure fixée pour continuer la vente de ses huîtres.

Quel que citoyens respectables qui se trouvaient présents à cette scène, et jugeant par eux mêmes de l'inconstitutionnalité de cette ordonnance, se sont immédiatement adressés à un avocat pour faire décider, par devant un tribunal compétent le grand procès qui la ville entière va nommer la justice, va intenter contre le Conseil.

OURAGAN DES ANTILLES

De tous côtés il nous arrive des détails sur l'ouragan qui vient tout récemment de se faire sentir dans les Antilles. A Ste. Croix tous les bâtiments furent jetés sur la côte, plus ou moins endommagés. Le brick Rogota sur le point de mettre en mer éprouva le sort des autres et fut obligé de couper ses deux mâts. A la pointe de l'Ouest, le brick Cygne capt. Kynnell de Philadelphie, perdit ses deux ancres et fut jeté à sec sur l'île aux Crabes, à 60 milles du port. La goélette Journal of Commerce (rêvant ci devant à transporter le charbon) sombra sur ses ancres, et tout le monde fut perdu à l'exception du capitaine qui se sauva sur un pain et qui fut porté au bout de trois jours sur les côtes de Porto-Rico. On suppose qu'une goélette américaine, chargée de bois de construction, et consignée à M. Whitmore, et quantité de bateaux de l'île ont pris, car on n'en a reçu aucune nouvelle depuis l'époque de l'ouragan.—La tempête ne s'est pas fait sentir à St-Thomas; mais à Antigua elle fut des plus fortes: presque toutes les maisons de la ville et des campagnes ont reçu des dommages plus ou moins considérables. 17 bâtiments gros et petits furent, dans ce coup de tems jetés sur la côte. A Nevis, il y eut 7 bâtimens de chavirés sur le rivage, et plusieurs maisons ont été renversées.

A St-Kitt, tous les bâtimens gagnèrent la haute mer à temps et se sauvèrent ainsi d'une perte presque certaine. Quantité d'arbres dans la campagne furent déracinés, et nombre de maisons renversées. On dit que personne ne périt, dans aucun de ces deux endroits.

A Guayama (Porto-Rico) moitié de la moitié des maisons ont été détruites. On compte 60 habitations de ravagées. Les établissemens de sucre, les cabanes à nègres, et les récoltes ayant été entièrement détruites. On n'avait jamais ressenti dans cet endroit un ouragan semblable à celui du 13. La perte éprouvée est considérable. Le toit du magasin principal a été enlevé et la plus endommagé puisque tout le tabac, le café &c. &c. qu'il s'y trouvait dénoté. Personne n'a péri, à l'exception de quelques nègres.

Un de nos correspondans de Matamoros nous donne les détails suivans sur l'ouragan de la nuit du 18 dernier.

Matamoros 27 août 1835.

Les ravages occasionnés en ville par l'ouragan sont terribles. Plus de 300 maisons ont considérablement souffert. Plusieurs sont entièrement abattues, entre autres les casernes qui dans leur chûte ont écrasé plusieurs soldats. La majorité sont tellement détériorées qu'il faudra les démolir. La couverture d'une quantité de maisons et toutes les barrières ont été emportées et dispersées par toute la ville. La violence de l'ouragan était excessive, rien ne pouvait y résister. Les arbres fruitiers dans les cours, quoique abrités, par les maisons, ont été déracinés et emportés par les tourbillons. Il était impossible de se porter mutuellement secours, car l'on ragan éclata au milieu de la nuit, et il était accompagné de torrens de pluie qui bientôt inondèrent les rues et les plaines avoisinantes. Le point du jour de 19 fit voir un des spectacles les plus affreux qu'on puisse s'imaginer. La rivière s'était élevée à une hauteur effrayante tous le monde prévoyait les plus sinistres accidens; mais heureusement la force de l'ouragan diminua.

Nous n'avons à regretter que la perte de quatre hommes et nous sommes bien heureux de pouvoir vous annoncer que nos magasins et l'immense quantité de marchandises qu'ils renferment n'ont souffert aucune avarie.

Cet ouragan, quoique tant s'étendu bien plus terrible à Brazos San Yago et à Boca del Rio, où nombre de personnes ont péri, et des propriétés de grande valeur ont été détruites. A Brasson la rivière débordée s'est élevée de six pieds.

Presque toutes les maisons ont été abattues ou emportées loin de leur site primitif, entre autres les casernes et la Douane. La goélette *Atapa* a été jetée à une grande distance dans l'intérieur des terres où elle est à présent échouée, près les mornes de sable. La Sophie après avoir perdu ses mâts, a été jetée à la côte et se trouve maintenant à l'endroit où se trouvaient les magasins de la douane. Les cargaisons des deux navires seront sauvées, mais il est impossible de remettre ces navires à flot. Une grande quantité de personnes ont péri. La population en masse s'est réfugiée sur les mornes de sable, m'a beaucoup, dit-on, péri. Tout le monde les autres si l'ouragan est duré deux heures de plus.

A Boca del Rio, la goélette Spartacus dériva en mer sans personne à bord, le capitaine et l'équipage s'étant jetés à l'eau pour gagner la terre. Le *Tellfare*, de New York a été jeté à la côte, mais il pourra être remis à flot. Le Matamoros et le Henry en ont été quittes pour de légères avaries. Beaucoup de personnes ont péri, les maisons furent abattues, etc. Presque toutes les chaloupes des pilotes ont été emportées en mer ou perdues. A Boca Chica et à la Burita quatre hommes ont été noyés et les grands bateaux de passage ont été emportés, de sorte que nous sommes à présent privés de communication avec la partie basse. Mais on se dispose à les rétablir aussitôt que possible. Il ne reste pas une seule maison debout à la Burita ni à Boca Chica.

Les ravages de cet ouragan sont immenses, et plusieurs mois se passeront avant que les choses soient rétablies sur leur ancien pied. Cependant les pertes auraient pu être plus considérables et une destruction totale aurait résulté du débordement de Rio Grande ce qui paraissait dabord devoir arriver. Les propriétés étrangères ont eu comparaison très peu souffert.

Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu dans l'*Indépendant* du 19 du courant un article par lequel les éditeurs de ce journal, cherchent à jeter un blâme sur les mesures prises au Texas par un peuple, qui, fort de sa souveraineté nationale, s'est levé spontanement au bruit des chaînes qu'un tyran préparait pour le rendre vassal, et a su protester courageusement, à la face du Monde entier, contre cette atteinte portée au pacte fédéral qui garantit à chaque Etat des droits et des prérogatives inviolables. Ce n'est pas sans étonnement que nous avons vu dans ce même article la plus amère satyre contre les journaux qui soutiennent la cause des citoyens du Texas, et qui tonnent contre ce despotisme que Santa Anna voudrait vainement étendre sur le continent de la liberté. Nous avons lu, disons-nous cet article, et plaignant l'ignorance dans laquelle se trouvent nos confrères de l'*Indépendant*, quant à la politique actuelle du gouvernement mexicain, disons mieux, celle de l'indigne président qui de le commande, nous avions pensé d'abord qu'il vaudrait mieux garder le silence qu'entamner une discussion polémique avec une feuille qui paraît n'avoir étudié l'histoire moderne du Mexique que dans les journaux de cette République, tels que, *El Correo de Vera Cruz*, *El Comela à terror de los tirannos*, *El Fanal*, *El Diario del Gobierno*, *El Amigo de la Paz y del Orden*, &c. & ou bien dans les notes qu'elle a reçues du capitaine et de l'équipage de la goélette de guerre Correo. Cependant, cet article tout sophistique qu'il est, nous impose l'obligation de répondre tant en notre nom qu'en celui des autres Editeurs de l'Union qui défendent la cause des citoyens du Texas injustement appelés *rebelles* par l'*Indépendant*. Nous le faisons, parceque nous tenons à justifier aux yeux de l'Univers la louable sympathie qui existe entre les Americains du Nord et les colons du Texas; nous le faisons encore parceque nous avons vu dans le même article une inculpation des plus fortes portée contre un de nos bâtimens qui n'a commis d'autre faute, d'après ce que nous avons appris par l'affidavit du capitaine Hurd, que celui de faire respecter un pavillon qui jusqu'ici a su se déployer avec honneur et gloire sur toutes les mers de l'un et l'autre monde. Nous bornerons donc notre réponse à réfuter les deux points principaux de l'article de l'Indépendant, celui qui traite de la question du Texas, et le second relatif à la prise de la goélette Correo.

Ce journal nous dit: "Nous voudrions bien que quelqu'un se prît à nous démontrer la validité des prétentions qu'ils (les habitans du Texas) élèvent et leur droit à se gouverner selon leur bon plaisir dans une province où ils n'ont été admis que sous la condition expresse de se soumettre aux lois du pays."

Nous exposerions volontiers une pareille interpellation que elle fût faite sur les bords du Danube, sur les déserts de la Bibérie ou bien sur les sables brûlans de la Nouvelle Orléans. Il n'y serait certes alors aucun [illegible] qui [illegible]

Quel est celui, nous le demandons ici, qui pourra, d'après la lecture de cette déclaration du capitaine Hurd, blâmer l'action de ce dernier et l'attribuer à d'autres motifs que celui du devoir, à d'autre sentiment que celui d'un respect et d'un amour profond pour le pavillon sacré sous l'égide duquel le commerce des Etats-Unis, voit les trois Océans et tous les ports connus d'un hémisphère à l'autre ouverts devant lui. Et ce serait sur les côtes même de l'Amérique, sur une mer grossie des eaux du Missisipi, qu'une goélette *Correo*, qu'un capitaine Thomas M. Thompson bien connu mal expédié par le gouvernement mexicain viendrait impunément insulter à la dignité de ce pavillon et traiter en pirate un bâtiment de notre marine et de notre commerce? Le capitaine Hurd, nous l'avouons ici, a certes commis une grande faute, c'est de n'avoir pas coulé à pic l'insolente goélette qui avait osé se proclamer l'*Adamastor* du golfe du Mexique. De quel droit, Thompson se permettrait-il ainsi d'attenter à l'inviolabilité du commerce américain? Les deux nations sont elles donc en guerre pour qu'une surveillance de la nature de celle qu'affichait ce capitaine, fut jugée indispensable? La pleine mer fait-elle donc partie des domaines de la république mexicaine pour qu'un de ses bâtimens puisse avoir le privilège de scruter le cargaison d'un de nos navires marchands afin de s'assurer s'il fait contrebande ou non? Il peut, nous l'avouons franchement et c'est là son seul droit, faire l'inspection des papiers, et s'assurer comme garde-côtes si le bâtiment qu'il inspecte est bien ou mal expédié et quelle est sa destination. Mais le contrebande n'est pas de son ressort. C'est au port c'est par les autorités compétentes des douanes que le droit de saisie peut être mis à exécution. Les bâtimens de guerre doivent se borner à empêcher les actes de piraterie; les officiers de douane, veiller à ce que la contrebande ne se fasse pas sur les côtes qu'ils protègent.

Le Consul mexicain vient si plaindre à l'avocat de district de l'outrage [dit-il] qui vient d'être offert au pavillon de son pays par un citoyen américain. Eh bien! nous, au nom des Etats-Unis, nous réclamons le jugement de Thompson et sa condamnation s'il est trouvé coupable. Il le sera sans doute si la déclaration du capitaine Hurd est reconnue sincère et véritable; et l'on doit y ajouter toute la confiance possible jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle est contraire à la vérité. Les tribunaux décideront donc de cette question et feront justice à qui de droit. Au surplus quoiqu'en dise le consul, un fait important à décider c'est la légalité de la commission de Thompson ainsi que le requiert le traité d'amitié, de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et le Mexique.

Nous terminerons en disant que nous regrettons que l'*Indépendant* se soit institué le champion d'un système imposé au Mexique par la force des bayonnettes; système qui n'aurait jamais dû trouver de défenseurs dans un pays comme le nôtre; système infâme en un mot puisqu'il attente aux libertés que la constitution garantit à tous Mexicains.

N. B. Après avoir achevé d'écrire ce qui précède, nous avons appris que l'affaire du capitaine Thompson avait été portée pardevant le juge Preval, (mais seulement pour ce qui concernait la légalité de son emprisonnement) et que le juge avait ordonné son élargissement, par la raison qu'il n'y avait pas un *warrant* en due forme de lancé contre la personne dudit Thompson, le juge de la Cour de District des Etats-Unis se trouvant maintenant absent de la ville.

Peu après son élargissement, Thompson fut arrêté et remis en prison, en vertu d'un bon et légal warrant lancé contre lui pour dettes qu'il a précédemment contractées en cette ville. Nous espérons que ce nouvel emprisonnement donnera le temps de le juger le premier.

Nous donnons ci-après la lettre de M. Pizarro Martinez, consul mexicain en cette ville, adressée à l'avocat de district du district oriental de la Louisiane, relativement à l'arrestation du capitaine Thompson de la goélette *Correo*. Nous donnons également la réponse de M. H. Carleton, l'avocat de district, à la lettre du consul; nos lecteurs trouveront dans le corps d'une pièce éditoriale en réfutation à un article de l'*Indépendant* du 19 du courant, l'affidavit du capitaine Hurd de la goélette *San Felipe*, sur l'affaire qui eut lieu entre cette goélette et le Correo. Nous ajouterons qu'il est à notre connaissance qu'une accusation a été portée au Congrès contre le dit Thompson pour violence commise par ce dernier sur un matelot de la marine américaine, et que l'on attend ici des dépêches du cabinet de Washington relativement à cette affaire.

A M. Henry Carleton, avocat de district des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans.

NLLE-ORLEANS, 16 septembre 1835.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que la goélette de guerre mexicaine *El Correo de Mexico* a été amenée dans ce port par le capitaine d'un bâtiment américain *San Felipe*, et que les officiers et l'équipage du même navire sont retenus prisonniers par le dit capitaine, sans que jusqu'à présent il soit venu à ma connaissance qu'il y ait eu aucun ordre d'aucune autorité américaine qui pût donner une couleur de légalité à la détention du *Correo* et de ceux qui se trouvaient à bord. Sans entrer dans les mérités des plaintes qui peuvent être articulées contre le capitaine Thompson par le capitaine du *San Felipe*, je crois de mon devoir, comme consul mexicain, de m'adresser à vous, Monsieur, en votre qualité d'avocat du district des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, pour me plaindre de l'outrage qui vient d'être offert au pavillon mexicain par un citoyen des Etats-Unis, et réclamer au nom de mon gouvernement la libération immédiate du *Correo*, de son capitaine et de son équipage. Le capitaine Thompson est dûment commissionné par le gouvernement mexicain, et était dans l'exercice des fonctions publiques qui lui avaient été confiées, lorsqu'aidé par les insurgés du Texas le *San Felipe* s'est emparé de lui et de sa goélette dans les eaux de la République, sans mission ou autorité à cet effet. Si le capitaine Thompson a donné de justes sujet de plainte, c'est au gouvernement mexicain, dont il est officier reconnu, que doivent être adressées les remontrances convenables, et je n'hésite pas à dire, qu'il y sera fait droit. Mais l'acte du capitaine du *San Felipe* et la détention du *Correo* et de son équipage à la Nouvelle-Orléans sont une violation flagrante du droit des gens, contre laquelle je proteste au nom de la nation que je représente ici en ma qualité de Consul.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obt. serviteur,

F. PIZARRO MARTINEZ.

NOUVELLE-ORLEANS, le 17 septembre 1835.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier soir assez tard votre communication relative à l'arrestation et à la détention des officiers et de l'équipage du *Correo de Mexico*, que vous dites être un navire de guerre mexicain, amené dans ce port par le commandant de la goélette américaine *San Felipe*.

Comme la cause de la détention paraît n'avoir pas été connue de vous à la date de votre communication, permettez moi de vous dire, pour votre information, qu'un affidavit a été fait, par le capitaine Hurd de la *San Felipe*, devant M. le juge Preval de cette ville; cet affidavit porte en substance, que le capitaine Thomas M. Thompson, commandant le *Correo de Mexico*, ayant sous ses ordres les autres personnes qui sont en prison, comme faisant partie de l'équipage, a, le 1er septembre 1830 (ou environ), attaqué à force ouverte, violemment et illégalement le *San Felipe*, et a donné sur lui dans l'intention de piller les propriétaires qui s'y trouvaient et de les dépouiller de leur propriété, en violation d'une loi des Etats-Unis du 3 mars 1825.

Pour plus ample information touchant l'affidavit, permettez que je vous adresse ce document lui-même, qui se trouve au bureau du juge Préval.

Dans ces circonstances, il est devenu de mon devoir, si les faits sont tels qu'ils ont été représentés, de porter cette affaire devant la cour des Etats-Unis à la Nlle. Orléans à sa prochaine session, et alors il sera au pouvoir des accusés de présenter telle défense sur laquelle ils croiront à propos de compter.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) HENRY CARLETON.

A M. F. Pizarro Martinez, Consul Mexicain à la N. Orl

NOUVELLES DE FRANCE PLUS RECENTES D'UN JOUR.

Nous avons reçu des nouvelles de Paris, d'un jour plus récentes. Nos dernières nouvelles sont donc du 31 juillet. Il paraît que Girard avait bien dirigé ses coups sur le roi et les princes ses fils, car nous lisons ce qui suit dans le *Temps*. "Les ministres réunis en conseil sous la présidence du roi, s'assemblèrent deux fois dans la journée du 30 juillet. Au premier conseil qui dura jusqu'à 10 heures, sa majesté accablée par un violent mal de tête, fut obligée de se retirer, et ne put pas dîner avec sa famille comme elle en avait l'habitude. Au second conseil qui eut lieu à 8 heures du soir, un des ministres remarqua un ecchymose sur le front du roi, qui avoua alors qu'il avait été frappé d'une balle morte. On a jugé à-propos de le saigner. Le duc d'Orléans a aussi reçu une contusion à la cuisse gauche près du genou, et le prince de Joinville a eu son cheval atteint de plusieurs balles.

A la suite de cet événement le roi écrivit la lettre suivante au maréchal comte de Lobau, commandant la garde nationale.

"Mon cher maréchal,—J'éprouve le besoin d'exprimer, par votre organe, à la garde nationale, aux troupes de ligne et aux citoyens assemblés sur mon passage, ma reconnaissance pour l'intérêt qu'ils ont généralement manifesté lors du terrible événement qui vient d'avoir lieu. De pareils sentimens sont la plus sûre garantie des destinées futures de la France, et ma seule consolation dans cette affreuse catastrophe. Soyez mon interprète, mon cher maréchal, car les expressions me manquent pour décrire ce que j'éprouve, mais tant que ma vie durera, elle sera consacrée au bonheur de la patrie et au maintien de ses lois.

"Vous complaisez, mon cher maréchal, toute l'amitié que je vous porte et dont je vous renouvelle la sincère expression.

"Votre affectionné,

LOUIS PHILIPPE."

La cour des pairs a nommé plusieurs comités chargés d'examiner cette affaire. Parmi les personnes arrêtées se trouvent MM. Armand Carrel, éditeur du *National*, Viennot, principal éditeur du *Corsaire*, et Leclé, éditeur de *La France*.

On a obtenu de nouveaux détails sur l'attentat commis contre les jours du Roi. Girard, Pausanelli, a, dit-on, déclaré qu'il était l'agent des Carlistes. Un autre individu nommé Boireau a été arrêté, et l'on assure qu'il a avoué sa participation au complot. Les soupçons s'étaient portés sur lui, parcequ'la nuit d'avant il avait reçu à son atelier la visite de deux personnes richement vêtues, et qu'après avoir eu avec elles une longue conférence, il conseilla à son bourgeois de ne pas assister à la revue parcequ'il devait y avoir du trouble.

Girard va mieux, mais n'est certainement pas hors de danger. Les médecins ne le quittent pas. Les ministres ont été le voir, espérant obtenir de lui quelques renseignemens. Il y a 59 personnes arrêtées.

Jusqu'à présent on ne connaît que 16 personnes qui aient péri, victimes de cette machine infernale.

On assure que le général baron Athalin, aide de camp du roi, avait été prévenu, par lettres anonymes, qu'on devait attenter à la vie du roi, à la revue du 28. Mais sur d'aussi vagues indications le général ne put prendre aucunes mesures.

Le général Blin est si dangereusement blessé qu'on désespère de ses jours. Il a fallu lui amputer sur le champ le pouce et le doigt indicateur de la main droite. On lui a extrait une chevrotine qui lui avait percé la poitrine et s'était logée dans les poumons. Les docteurs Pavis, Troncin, Moulin, Boulard et Fabre ne le quittent pas d'un instant. Il est impossible de le sortir de la maison où il fut transporté au moment où il fut frappé. La blessure du général Pelet est reputée mortelle, mais celle du général Heymes n'inspire aucune suite fâcheuse. Une malheureuse femme, Rose Alfuso a eu le genou fracassé, et on a dû lui amputer la cuisse sur le champ. Une autre malheureuse femme a eu la cuisse fracassée d'une balle, enfin sur 8 malheureux transportés à l'hôpital Saint Louis, on a dû en amputer quatre.

La machine infernale construite par Girard a été transportée à la chambre des pairs pour y servir de pièce de conviction contre l'accusé. La café des mille colonnes, attenant au domicile de Girard, a été transformé en corps de garde. On espère sauver le général Colbert, quoique grièvement blessé à la tête.

Le roi et toute la famille ont témoigné le plus vif intérêt aux malheureux blessés transportés dans les hôpitaux. Sa majesté voulait les faire entrer dans une maison de santé du faubourg St Denis, mais les chirurgiens ayant déclaré qu'on ne pouvait les transporter sans danger; sa majesté dût se borner à donner des ordres pour qu'on n'épargnât ni peines ni dépenses pour leur guérison, au chargement ensuite de pourvoir à leur sort.

Rien de nouveau d'Espagne.

Nous avons publié dans notre No. de mercredi dernier les noms de quelques unes des malheureuses victimes de la catastrophe du 28 juillet dernier. Voici d'autres noms et désignations que nous trouvons dans le *Constitutionnel* de Paris du 29.

M. Marion, capitaine de la garde nationale, 8e. légion, blessé;

M. Goret, enfant, tourneur, rue Folie Melicourt, No. 6, blessé à la mâchoire;

M. Vidal, jeune homme, rue de la Montagne Ste. Geneviève No. 60, la mâchoire fracturée;

Mlle. Rose Alison, Domestique chez M. Brocard, rue neuve de Nazareth No. 17, blessée dangereusement;

Mme. Lederne, Sellière, rue Burgère No. 20, blessée à la tête et au bras gauche;

Mme. Lederne, sa belle sœur, de Méri, près de Beauvais, blessée à la jambe;

M. Lefèvre, âgé de 13 ans, rue de la Côte, No. 21, la jambe brisée en plusieurs endroits;

Mlle. Clarisse Brieux, rue des Vertus, No. 20, une balle dans le bas ventre.

La plupart de ces blessures sont très graves et laissent peu d'espoir de salut pour les victimes.

M. Roger, garde national, fabricant de meubles, faubourg St. Antoine No. 23, une balle dans la joue, et

M. M. François, garde national, boulanger, rue de la Roquette, blessé légèrement.

UN JOUR PLUS RECENT D'ANGLETERRE

Le paquebot *St. James*, arrivé à New York, a apporté des gazettes de Londres du 31 juillet au soir, mais elles ne contiennent rien de nouveau.

ESPAGNE,

La nouvelle du *demi-triomphe* obtenu sur l'armée de don Carlos par les troupes de la Reine, sur les bords de l'Arga paraît se confirmer. Nous disons demi triomphe, car d'après le journal dont nous donnons l'extrait qui suit il semblerait que la perte éprouvée par don Carlos au lieu d'être de 1600 hommes, ainsi que l'annongait la dépêche officielle de Cordova, publiée dans les gazettes de Madrid, ne serait que d'environ 450 hommes, et celle des *Cristinos* de 3 à 400. Nous ne savons jusqu'à quel point ce succès pourra décider de la guerre civile d'Espagne; tout ce que l'on peut dire avec toute la certitude possible, c'est que le prétendant n'est pas tellement abandonné des puissances du continent qu'on a l'air de le croire; car il paraîtrait presque impossible qu'il pût tenir la campagne aussi long-temps qu'il l'a fait, s'il n'était soutenu par quelques uns des premiers gouvernements de l'Europe. Jusqu'à présent [illegible] secrète qu'elle puisse l'être. Plus tard, nous parviendrons probablement à en approfondir le mystère.

Extrait de l'Indicateur.

On nous écrit de Bayonne, 24 juillet:

"On assure qu'une partie de la faction de Navarre a été obligée de battre en retraite sur Etchalar, Zuga amurdi et Bera."

—Les avantages obtenus dans l'affaire du 16 courant par les troupes de la Reine, à Mendigorria, Larraga et aux environs, se confirment de manière à ne pas laisser de doute. On assure que les 5e et 8e bandes de Navarre, mais particulièrement la 5e. ont éprouvé des pertes assez considérables près de Mendigorria, où elle se portaient au secours du 3e qui se trouvait enveloppé par les christinos. Sagastibeizi, qui les commandait, a été blessé au bras gauche; le maréchal de camp Villa était à reçu également une blessure assez grave. Parmi les morts, les carlistes comptent plusieurs officiers, entr'autres le brigadier Fraderas, chef de 3e bataillon de Castille; la commandant du 2e bataillon de Guipuzcoa, et le capitaine des tirailleurs du 3e de Navarre, nommé San Miguel; le colonel Asteros, du 2e escadron de cavalerie, a été blessé.

Le lendemain de l'action les christinos ont trouvé leur blessés à Pampelune; on en élève le nombre à 3 ou 400; ceux des carlistes ont été transférés à Estella et 150 à Salinas de Ora. Les prisonniers [illegible] par les troupes de la reine ont été dirigés sur Pampelune.

Le 17 du courant, la junte se trouvait à Burmeo (Borunda). Tous les membres étaient [illegible] par suite de l'affaire de la veille.

NOUVELLES DIVERSES.

Le général Samuel Smith âgé de plus de 80 ans, a été élu maire de Baltimore à une majorité de 5193 voix contre 1611 en faveur de Moses. David. L'élection du général Smith n'étant pas douteuse, il n'a eu environ 3 à 4 mille personnes qui se sont abstenues de voter.

—Deux individus du nom de Peter Buck et Charles Koehler, de Lancaster, Pensilvanie ont été arrêtés à Jersey city, dans la nuit du 9 du courant, comme contrefacteurs de billets, et mis en prison. On trouva sur eux pour 3000 de faux billets de la banque de Brown county, parfaitement contrefaits. On trouva également plusieurs fausses pièces de monnaie.

—Un rassemblement a eu lieu dernièrement à Northbridge, [Mass.] par suite duquel plusieurs prédicateurs ont été sévèrement maltraités. Plusieurs d'entr'eux furent battus et assommés pendant qu'ils étaient en prière.

—Les amis de la constitution fédérale devaient se réunir à Cambridge (Mass.) dans l'hôtel de ville le mercredi soir 9 du courant à l'effet de prendre des mesures contre l'abolitionisme, la liste des individus signataires de l'appel se composant de presque tous les citoyens de la plus haute respectabilité de Pendroit.

—La fabrique de papiers de MM. Firmin Didot, située au Mesnil près de Dreux fut, dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier, dévorée en partie par les flammes. Près de 300 pieds de bâtimens à plusieurs étages ont été détruits. On parvint cependant à se rendre maître du feu.

Les bâtimens de chiffons et les machines ont été préservés par le zèle des ouvriers de la fabrique et des habitans des communes voisines. Personne n'a été blessé; on suppose que la perte a dû être considérable. Les bâtimens seuls étaient assurés.

D'après les détails donnés de la machine infernale de Girard il paraîtrait qu'il était impossible de choisir une position plus favorable au crime que méditait l'assassin. Il était placé la comme dans une espèce de bastion; il dominait toute la chaussée. Un éclairci des arbres de l'allée formait pour lui comme une espèce de meurtrière de feuillage à travers laquelle il pouvait aisément viser ses victimes. La hauteur à laquelle il était placé lui permettait, en inclinant sa batterie, de les atteindre même de l'autre côté de la chaussée; dès lors, les visant de loin, il échappait à toute défiance et à toute inspection.

Son appareil formait une batterie mobile; celui qui la dirigeait pouvait, au moyen d'une espèce de gouvernail fabriqué en bois, le manœuvrer et lui donner toutes les inclinaisons de droite à gauche, de gauche à droite, de haut en bas et du bas en haut. Il pouvait opérer tous ces mouvemens en se tenant même assez éloigné de la formidable machine, à laquelle sans doute il a communiqué le feu au moyen d'une mèche. Une preuve de la fatale habileté avec laquelle tout a été conduit se trouve dans le cruel emploi de tous les projectiles qu'on avait introduit dans les armes. Le nombre des blessures est, comme on l'a vu, considérable. Aucun arbre n'a été atteint, il n'y a aucune trace sur les murs, et cependant c'est à une distance de plus de trente pas qu'a eu lieu cette attaque, dont il fallait encore si mûrement calculer la courbe d'inclinaison.

—On lit dans une correspondance parisienne du *True Sun*:

"Charles X et sa famille tâchent d'attendrir le cœur de l'empereur de Russie en leur faveur. La famille avait déjà choisi une résidence à Teplitz; mais des ordres secrets l'ont engagée à retourner brusquement à Prague. La famille a une correspondance active avec don Carlos. L'agent de ce dernier près la cour de Naples est en route pour Teplitz où il sera joint par M. Berryer. Le fait est que M. Berryer est parti pour l'Allemagne. On dit que la famille est divisée: Charles X, son fils et sa fille ne sont pas d'accord avec la duchesse de Berry, qui veut que le duc de Bordeaux lève l'étendard comme chef de camp de don Carlos, et forme en Biscaye une légion de royalistes français avec laquelle il entrerait par la suite dans une des provinces méridionales de France. Les autres membres de la famille n'ont pas foi en cette chevaleresque entreprise. Nicolas, disent des correspondances de Berlin, n'est pas contraire aux vues des carlistes; mais son beau-père, qui veut la paix avant tout, ne partage pas ses sympathies. Le monarque prussien est reconvenu par les amis de la duchesse et de don Carlos; mais la princesse de Leiegnitz, et le premier aide de camp du roi, qui a sur lui une grande influence, ont refusé de se joindre à la bienterie. Quand les agens français et espagnols seront arrivés à Berlin, ils réclameront la protection du prince héréditaire, qui est intimement lié avec l'empereur Nicolas et le prince d'Orange; ils sont aussi là les trois champions de la légitimité.

Voici quelques lignes de la *Gazette d'Augsbourg*, qui démentent la nouvelle publiée par le *Journal des Débats* du 11 juillet, que la Porte aurait refusé à la *Mesange* la permission d'entrer dans la Mer Noire:

"Il y aurait fort à faire si l'on voulait réfuter tous les faux bruits accrédités dans ces jours de mensonges. C'est ainsi que l'on ne sait que croire de la nouvelle donnée par les journaux ministériels sur le refus de firman à la *Mesange*, qui voulait naviguer dans la mer Noire. On sait ici tout ce qui se passe d'important à Constantinople, et l'on aurait été informé de cet événement s'il avait eu lieu. D'après les traités avec la Russie, la Porte n'a pas permettre ni refuser le passage aux vaisseaux de guerre dans la mer Noire. Les dernières nouvelles de Constantinople ne contenaient rien d'in à ce sujet."

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS,

24 SEPTEMBRE.

260 balles coton de l'Alabama, nouvelle récolte, ont été vendues à 18cts 3/8. Nous apprenons que d'autres transactions ont eu lieu également hier, mais nous n'avons pu savoir à quels prix.

Nous n'avons aucun changement à faire à nos dernières cotes, pour les autres denrées, seulement nous avons appris que le prix de la farine avait baissé de 25c. On a fait des ventes à 6 75 ts.

☞ Pour les prix des actions voir la partie anglaise.

Marché du Hâvre pour le coton 1er. aout.

Quantité de coton des Etats Unis en première et seconde mains		70,000 balles.
Attendue de la Nouvelle Orléans,	24,900	
" de New York,	3,400	
Total		98,300

Les cotons exportés du 1er août au 30 novembre se montaient à 48,450 balles, ce qui fait 12,000 balles par mois—supposant que dans le même intervalle on en exporte autant cette année, nous aurons..... 48,300

La prévision, au 1er décembre serait donc de..... 50,000

A la même époque l'année dernière..... 8 550

L'exportation du coton des Etats Unis au Havre, du 1er octobre au 1er décembre 1834, montait à 47 743 dont 27, 398 balles étaient arrivées avant le 1er janvier 1835.

NÉCROLOGE—(Communiqué.)

Décédé le Samedi, 19 du courant, dans sa 36me. année, Mr LOUIS LAROQUE, né à Montrigen, département de la Charente inférieure (France,) et habitant de la Nlle Orléans depuis fort longtemps. Mr Louis Laroque emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connu; c'est peu de dire que sa vie n'a été qu'une pensée et qu'un acte de probité: la plénitude de son caractère, qui se montrait dans toutes ses relations, l'aménité de son esprit qui parlait toujours par sa bouche, la constance et la pureté de son attachement pour l'épouse à laquelle il avait uni son existence, enfin l'honnête homme, l'homme de bien, qui se montrait dans ses paroles comme dans ses actions, lui ont gagné l'estime et l'amitié de tous ceux qui le fréquentaient.

☞ Une assemblée du Comité de Vigilance de la Société Constitutionnelle et Anti Fanatique de la Louisiane, aura lieu aujourd'hui à 7 heures du soir, dans la maison de Banks, à côté de la Banque d'Orléans, au dessus du bureau de H. B. Cenas. 25 sept—1

BATEAU A VAPEUR DELTA.

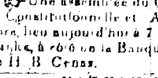

Le bateau DELTA s'étant chargé de porter la malle à Mandeville se trouve obligé de changer ses jours de départ pour Mandeville qui seront comme suit:

Il partira avec la malle à 9 heures du matin,

Les lundi, mercredi et vendredi, et ne fournira les jours suivants, toujours touchant à Mandeville en allant et revenant.

Il partira le samedi à 5 heures du soir pour Mandeville seulement, et le dimanche à 9 heures du matin pour Mandeville et Madisonville revendra le même soir. 25 sept

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

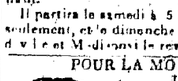

Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Fuller, solidement construit et ayant une belle chambre haute, partira aujourd'hui pour la susdite désignation, à 10 A M. Pour frêt ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.

25 sept Nlle Levée, 28 et 29.

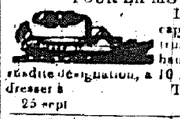

Le bateau à vapeur COLS AIR, ayant quelques légères réparations à faire sera remplacé de suite par un autre pour les voyages réguliers de la Nouvelle Orléans à Covington par le bateau à vapeur DELTA.

25 sept E. M. TERRY, président.

POUR TAMPICO.

La goélette fine vomère HALCYON, doublée et chevillée en cuivre, sous le commandement du capitaine W. Williams, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée partira sous 4 ou 6 du mois prochain. Pour le reste du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à MARIA CABALLERO, rue St. Louis, No. 20.

25 sept—4

A VENDRE.

Quatre maisons situées rue de Bourgogne ainsi que différens lots vacans dans les rues des Ursulines, de Bourgogne, Dauphine, Bourbon et de la Douane. Un grand lot de valeur situé à l'encoignure des rues Royale et Esplanade, un lot à l'encoignure des rues Royale et Ursulines ainsi que plusieurs autres lots situés en divers autres situations.

25 sept E. GOTTSCHALK, courtier.

SAMUEL HERMANN & FILS ont transporté leur bureau à la rue du Canal, No 20-21, dans la maison de granit de Musson. 25 sept